

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 19 octobre 2009

A l'ordre du jour :

- ✓ [Convention assistance retraite avec le CDG](#)
- ✓ [Logiciel de matérialisation](#)
- ✓ Virement de crédits (consultable en mairie)
- ✓ [Compte rendu de séance](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 12</b> <b>Votants 14</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>13/10/2009</b>	<b>LE DEUX MILLE HUIT</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie -- CHAILLOL Delphine - DESNOÉS Claude - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - Pierre FAY par Alain MONTAY - MARTIN Yvette par HOTTERBECK Jacqueline <b>ABSENTS :</b> - BOUVIER Pierre <b>Secrétaires de séance :</b> - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline
--	--

**2009-77- - OBJET : Convention assistance retraite avec le CDG**

Vu la délibération du 15 décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion créant le service Assistance Retraite, et fixant les modalités d'utilisation Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la réforme des retraites complexifie le traitement des dossiers de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales), et provoque une surcharge de travail au sein des services du personnel. Le service Assistance retraite sur les dossiers CNRACL a donc pour objectif d'aider la collectivité territoriale affiliée au service en confectionnant leurs dossiers CNRACL préalablement à l'envoi par courrier ou par procédure dématérialisée à la caisse de retraite.

La collectivité, ainsi assurée de la fiabilité des dossiers transmis, doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires à l'établissement de leurs dossiers.

Le service assure en plus du suivi des dossiers CNRACL et de la garantie du service, un accompagnement individualisé de la collectivité, les études sur les départs à la retraite avec des estimations de pensions CNRACL et les déplacements en collectivité si un dossier très complexe se présente.

Le service es également en lien direct avec les autres services du Centre de Gestion tel que le service des carrières, des payes, etc... pour tenir les dossiers des agents de la collectivité à jour et ainsi faciliter les traitements liés à la CNRACL.

De plus, le service propose un appui technique sur les dossiers IRCANTEC pour les agents et les élus.

Le Maire souligne que le coût du service représente 250€ (tarif 2009) basé sur le nombre d'agents affiliés à la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier en équivalent temps plein, soit un coût annuel faible et loin du coût réel que représente le temps passé par le secrétaire pour ce travail. Par ailleurs, le Centre de Gestion est au fait de la réglementation et sera à même de répondre à toutes les questions qui ne manquent pas d'être posées par le personnel.

Nombre d'agents présents dans la collectivité au 1 <sup>er</sup> janvier affiliés à la CNRACL en équivalent plein temps	Adhésion par an
Tranche : 1 à 5 agents	100€
<b>Tranche : 6 à 20 agents</b>	<b>250€</b>
Tranches : 21 à 50 agents	650€
Tranche : 51 à 100 agents	1000€
Par tranche de 100 agents supplémentaires	1000€
Collectivités non affiliées	Possibilité d'adhésion par convention spécifique

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au service assistance retraite avec le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 12</b> <b>Votants 14</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>13/10/2009</b>	<b>LE DEUX MILLE HUIT</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - Pierre FAY par Alain MONTAY - MARTIN Yvette par HOTTERBECK Jacqueline <b>ABSENTS :</b> - BOUVIER Pierre <b>Secrétaires de séance :</b> - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline
--	---

**2009-78- - OBJET : logiciel de dématérialisation**

Monsieur le maire remet aux conseillers la proposition faite par A GE DI sur la procédure de dématérialisation.

Il précise qu'A.GE.DI est déjà prestataire de l'ensemble des logiciels utilisés par la commune.

Le coût de l'installation serait de 328.90€ ttc.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **AUTORISE** le maire à signer le bon de commande pour cette nouvelle prestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

# COMMUNE DU POET

Département des Hautes-Alpes

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 OCTOBRE 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 12 - Votants : 14

Date de convocation 13/10/2009
--------------------------------

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

**PRESENTS** : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry – PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

**REPRESENTES** : FAY Pierre par Alain MONTAY - MARTIN Yvette par HOTTERBECK Jacqueline

**ABSENTS** : - BOUVIER Pierre

**Secrétaires de séance** : GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline

#### AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

**N° 77 – A AUTORISE** le Maire à signer la convention « Assistance Retraite » avec le centre départemental de gestion chargé du suivi de la carrière des agents et désormais des dossier de retraites des agents et des élus

**N° 78 - ACCEPTE** l'offre par le prestataire A.GE.DI du logiciel de dématérialisation de certains actes et signature électronique pour un montant de 328.90€

**N° 79 – A ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

Budget général **diminution en dépenses d'investissement de 40 000€** au programme 33 Marpa. pour respecter l'équilibre de la section **diminuer en recettes d'investissement** la même somme **au ct 021** (virement du fonctionnement. **Diminution au compte 023** en dépenses de fonctionnement toujours la même somme qui sera déplacée dans cette même section. **24 000€ au compte 61522 + 10 000€ au ct 60610 + 5000€ au ct 61551 et 1000€ au ct 62878.**

Budget général toujours : du **programme 30 ZA déduire 2200€** au **profit du compte 165**

**DIVERS**

Courrier du Conseil Général pour transfert de la RD 222 aux Fourniers (ajourné)

Bornage aux Donnets : ajourné

Participation de la commune pour le centre de loisirs saison 2010 – propositions financières de la FDFR à revoir

Accord de principe sur une subvention demandée par l'association des parents d'élèves pour sorties au ski (montant fixé au budget 2010 et voir partenariat avec Upaix)

Répartition des places offertes par la football-club de Gap : 10 places à chaque association qui organise un loto. (club des aînés- parents d'élèves et la petite boule)

Repas des aînés sera organisé le samedi 23 janvier 2010

Charte des services publics - ajourné

La séance est levée à 22 h 15

**LE MAIRE**

Alain MONTAY

**SECRETAIRES DE SEANCE**

GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline